Politique d’immigration : dix ans de sarkozysme . . .

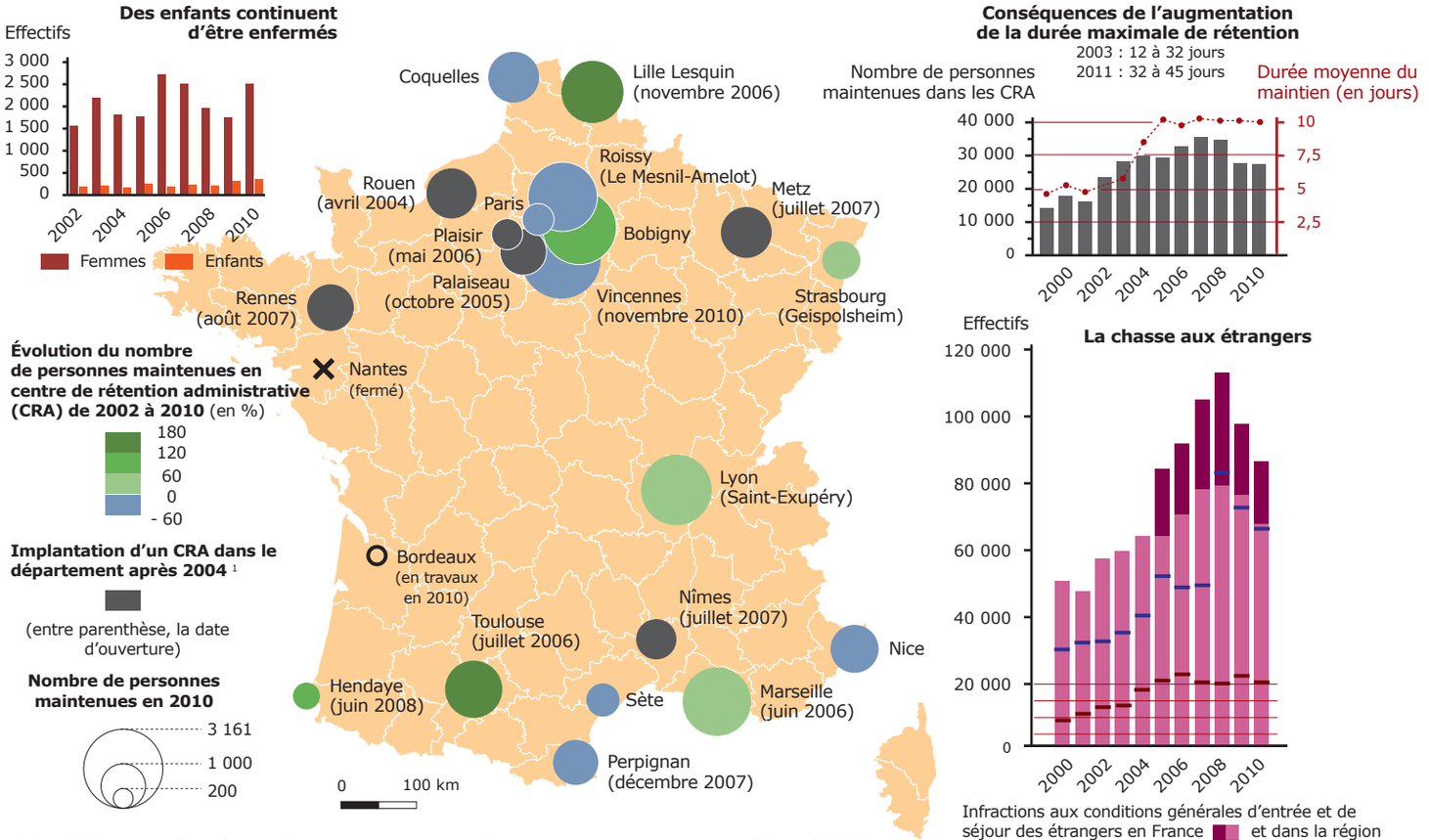

1. Les CRA non représentés en gris, au-dessous desquels figure une date d’ouverture postérieure à 2004, sont des camps qui succèdent à d’autres CRA dans le département ou ont fait l’objet d’importantes rénovations.
2. Les retours dits volontaires ne sont pas pris en compte.
3. Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière.
4. Obligation de quitter le territoire français.

Sources : Centres et locaux de rétention administrative, rapport 2010 ; Secrétariat général du comité interministériel de contrôle de l’immigration, *Les orientations de la politique de l’immigration et de l’intégration, Rapports au Parlement (2006-2011)* ; Bulletin statistique de l’Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, n°26, octobre 2011.

© Migreurop (2012) *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européenne*, Paris, Armand Colin, 144 p.
Carte réalisée par Olivier Clochard.